



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2009/2
20 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**
Cinquième session
Bonn, 29 mars-8 avril 2009

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Organisation des travaux de la session

Note relative au déroulement de la cinquième session

Note du Président*

1. La cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (Groupe de travail spécial) se tiendra à Bonn (Allemagne) du dimanche 29 mars au mercredi 8 avril 2009. Dans la présente note, le Président entend partager avec les délégations ses projets et attentes concernant la session, s'agissant plus particulièrement de l'organisation des travaux. Le secrétariat a publié un ordre du jour provisoire annoté pour la session¹ et une note d'information sur les diverses activités et réunions qui se dérouleront avant la session².

A. Organisation des travaux de la cinquième session

2. La cinquième session du Groupe de travail spécial clôt le programme d'ateliers et marque le passage à un processus de négociation à plein régime conformément à ce qu'a décidé le Groupe de travail spécial à sa troisième session³ et comme s'en est réjouie la Conférence des Parties à Poznan⁴. Le Groupe

* Le présent document a été soumis tardivement car sa mise au point a pris plus de temps que prévu.

¹ FCCC/AWGLCA/2009/1.

² http://unfccc.int/files/parties_and_observers/notifications/application/pdf/20090212_awg_pres.pdf.

³ FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 33.

⁴ Décision 1/CP.14, par. 5.

de travail spécial ayant moins de neuf mois pour présenter le résultat de ses travaux à la Conférence des Parties, à sa quinzième session, à Copenhague, il est primordial de faire vite et de recentrer les négociations tout en utilisant au mieux le temps qui reste.

3. À sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a invité son président à établir, sous sa propre responsabilité, un document devant être examiné à sa cinquième session, qui axerait encore davantage le processus de négociation sur la réalisation du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13) et sur les éléments du document final, en décrivant les domaines dans lesquels les idées et propositions des Parties convergent, en examinant les solutions possibles pour aborder les domaines de divergence et en couvrant toutes les lacunes éventuelles à combler pour aboutir à ce document⁵. Le document en question (ci-après dénommé document d'orientation) comporte deux parties⁶. Il sera présenté et expliqué par le Président à l'occasion d'une réunion informelle qui se tiendra le vendredi matin 27 mars 2009 – au cours de laquelle les Parties auront la possibilité de participer à un échange de questions et de réponses⁷ – et lors de la séance plénière d'ouverture qui se déroulera le dimanche 29 mars.

4. Concernant l'organisation des travaux, le Président invitera le Groupe de travail spécial à créer les mêmes quatre groupes de contact qu'à sa quatrième session tenue à Poznan, qui seraient chargés d'examiner les questions ci-après:

- a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
- b) Une action renforcée pour l'adaptation et les moyens correspondants de mise en œuvre;
- c) Une action renforcée pour l'atténuation et les moyens correspondants de mise en œuvre;
- d) Les moyens de répondre aux attentes en matière de technologie et de financement, y compris l'examen des arrangements institutionnels.

5. Afin d'utiliser au mieux le temps imparti, le Président proposera que les groupes de contact concentrent leurs travaux sur des sujets précis, tels que ceux suggérés dans son document d'orientation. Des réunions de groupe de contact pourraient notamment être consacrées à l'examen d'un thème précis ou des thèmes pourraient être confiés à des groupes d'orientation qui seraient chargés de restreindre l'éventail des options ou de développer les idées prometteuses. Les travaux des groupes d'orientation pourraient, dans certains cas, être facilités par des facilitateurs qui rendraient compte au Président de leur groupe de contact.

6. Bien que les résumés établis par le Président à l'issue des sessions précédentes se soient avérés fort utiles, le Président propose de ne pas établir de résumé car les progrès accomplis dans la phase actuelle des travaux peuvent être illustrés dans des textes de négociation.

7. Le Président a l'intention d'ouvrir des consultations informelles avec les Parties au sujet de l'organisation des travaux de la sixième session (juin 2009).

⁵ FCCC/AWGLCA/2008/17, par. 26 a).

⁶ FCCC/AWGLCA/2009/4 (Part I et Part II).

⁷ Cette réunion doit se tenir de 9 heures à 13 h 30 sur le lieu de la cinquième session du Groupe de travail spécial, à savoir l'Hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne).

B. Ateliers et autres activités

8. À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu que ses travaux devraient être facilités par des ateliers et autres activités permettant de préciser et de mieux comprendre les éléments énoncés dans le Plan d'action de Bali⁸. Conformément à ce qu'il a décidé à sa troisième session, les trois ateliers ci-après seront organisés parallèlement à sa cinquième session⁹:

a) Atelier sur les alinéas *b i*) et *b ii*) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali¹⁰, qui doit se tenir le mercredi 1^{er} avril 2009 de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures¹¹;

b) Atelier sur les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte (al. *b vi*) du Plan d'action de Bali), qui doit se tenir le mardi 31 mars de 10 heures à 13 heures¹²;

c) Atelier sur les possibilités et les problèmes d'atténuation dans le secteur agricole, qui doit se tenir le samedi 4 avril de 10 heures à 13 heures.

9. Le Président a invité M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) à présider l'atelier sur les mesures de riposte et M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) à présider l'atelier sur le secteur agricole, et devrait présider lui-même l'atelier sur les alinéas *b i*) et *b ii*) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali.

10. Les modalités d'organisation des ateliers seront les mêmes que lors des sessions précédentes du Groupe de travail spécial. Toutes les Parties sont invitées à contribuer à un échange interactif et à apporter aux ateliers leurs idées et propositions¹³. De plus amples informations sur la structure et les modalités des ateliers sont données dans l'ordre du jour provisoire annoté¹⁴.

⁸ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 26.

⁹ FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 34 et 35.

¹⁰ Les alinéas *b i*) et *b ii*) du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali se lisent comme suit: «i) Des engagements ou des initiatives d'atténuation appropriés au niveau national, mesurables, notifiables et vérifiables, y compris des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions, de la part de tous les pays parties développés, en veillant à ce que les efforts des uns et des autres soient comparables, compte tenu des différences existant dans la situation de chaque pays.»; «ii) Des mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties dans le cadre d'un développement durable, soutenues et rendues possibles par des technologies, des moyens de financement et un renforcement des capacités, d'une façon mesurable, notifiable et vérifiable.».

¹¹ Comme l'a décidé le Groupe de travail spécial à sa troisième session, cet atelier sera organisé en deux parties, portant chacune sur l'un de ces alinéas et englobant ensemble l'intégralité de leur contenu (FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 34).

¹² Dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, un atelier sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I, aura lieu le lundi 30 mars 2009 de 15 heures à 18 heures.

¹³ Il est demandé aux Parties soit de présenter de brefs exposés consacrés à des propositions (ne dépassant pas dix minutes et, le cas échéant, 5 diapositives), soit de faire des interventions succinctes (trois minutes au maximum). Les Parties qui comptent exposer des propositions sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible, avant le 29 mars 2009 au plus tard, à l'adresse: lcaworkshop@unfccc.int.

¹⁴ FCCC/AWGLCA/2009/1, par. 9 à 12, et annexe I.

11. Une réunion d'information technique sur les estimations des réductions des émissions nécessaires dans le cadre des scénarios de stabilisation sera aussi organisée par le Président le lundi 30 mars 2009 de 13 h 15 à 14 h 45. Elle a pour objectif de présenter des informations sur les hypothèses de base et sur la méthode suivie pour arriver à ces estimations.

C. Question du temps supplémentaire à prévoir pour les réunions en 2009

12. À sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a demandé à son président de continuer à envisager de prévoir du temps supplémentaire pour les réunions en 2009, en consultation avec les Parties, le Bureau de la Conférence des Parties et le Secrétaire exécutif, et de proposer toute initiative que le Groupe pourrait avoir à prendre d'une manière qui garantit la participation effective de toutes les Parties, en particulier les pays en développement parties¹⁵. À cette occasion, le Secrétaire exécutif a informé le Groupe de travail spécial qu'en raison des contraintes logistiques et organisationnelles et du temps nécessaire pour collecter des fonds, toute décision prévoyant du temps supplémentaire pour les réunions devrait être prise au plus tard à la cinquième session.

13. Compte tenu du calendrier actuel des réunions prévues jusqu'à la quinzième session de la Conférence des Parties¹⁶, le Président a engagé des consultations sur les options ci-après, étant entendu que le temps supplémentaire pour les réunions serait financé par des fonds supplémentaires pour assurer la participation des pays en développement:

- a) Session supplémentaire de deux semaines du 2 au 13 novembre 2009;
- b) Temps supplémentaire pour des réunions du 10 au 14 août 2009.

14. Ces réunions auraient lieu entre les sessions déjà prévues. Le Président pensait que deux scénarios pourraient être envisagés concernant le temps supplémentaire éventuellement dégagé pour des réunions au mois d'août, à savoir: reprise de la sixième session ou organisation de consultations approfondies ouvertes à toutes les Parties. Cette dernière option serait moins coûteuse¹⁷, plus souple et peut-être plus productive car elle permettrait aux Parties de se concentrer sur les questions particulières en cours de négociation.

15. Le Secrétaire exécutif a confirmé que des installations pourraient être disponibles à Bonn du 10 au 14 août et dans des centres de conférence autres que des Nations Unies du 2 au 13 novembre 2009. Après un examen plus approfondi, le Secrétaire exécutif a aussi indiqué que, compte tenu du nombre de sessions déjà prévues pour 2009 et du peu de temps dont on disposait, il serait très difficile d'organiser une nouvelle réunion officielle bénéficiant de l'ensemble des services correspondants en août.

16. Le Président forme le vœu que ces consultations avancent rapidement afin de pouvoir aboutir à un accord une fois qu'il aura consulté les membres du Bureau de la Conférence des Parties lors de leur réunion prévue le 3 avril 2009.

¹⁵ FCCC/AWGLCA/2008/17, par. 28.

¹⁶ La sixième session du Groupe de travail spécial se tiendra à Bonn du 1^{er} au 12 juin 2009. Sa septième session est prévue à Bangkok du 28 septembre au 9 octobre 2009.

¹⁷ Les coûts élevés liés aux services et installations de conférence pour les séances plénières ainsi que pour les observateurs et les activités parallèles ne seraient pas supportés.